



**SUD Éducation Calvados**  
12 rue du Colonel Rémy, 14000 Caen  
Tél. : 06 72 67 50 13 / [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr)  
<http://www.sudeduc14.fr>



# **STAGE DE FORMATION SYNDICALE SPECIAL LYCEES PROFESSIONNELS**

## **Jeudi 01 décembre 2022 à Caen**

**ENCORE UNE CONTRER RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
QUI DEVRAIT SE METTRE EN PLACE DÈS LA RENTRÉE 2023.**

**AUGMENTATION DE LA DURÉE DES PFMP DE 50%**

**APPLICATION LOCALE DES RÉFORMES AVEC CASSE DU CADRAGE NATIONAL DES  
ENSEIGNEMENTS ET DU STATUT DES ENSEIGNANTS.**

**APPLICATION BRUTALE ET SANS DISCUSSION DE LA RÉFORME**

**NE SOYONS PAS DUPES, ENCORE UNE RÉFORME QUI N'A D'AUTRES OBJECTIFS QUE  
DE SUPPRIMER DES POSTES ET DE CASSER LE STATUT DES ENSEIGNANT-ES.**

**IL EST DONC INDISPENSABLE DE MAÎTRISER CES SUJETS, DE CONNAÎTRES LES OUTILS  
JURIDIQUES POUR SE PROTÉGER ET LUTTER, DE DISCUTER ENSEMBLE, DE S'ORGANISER  
COLLECTIVEMENT POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES CONDITIONS  
D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES.**

## **Comment s'inscrire ? Se former ? Un droit !**

En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale au chef d'établissement. Selon le modèle au verso, au moins un mois avant la date du stage, **au plus tard le 01 novembre 22** En prévenant SUD Éducation Calvados de votre participation avant le 15 novembre à [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr).

### **Une question?**

Les élu-es SUD Education sont à votre disposition pour tout renseignement en écrivant à [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr)

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée au minimum), sans aucun retrait de salaire (loi n 84-16 du 11 janvier 1984, loi n 82-997 du 23 novembre 1982, décret n 84-474 du 15 juin 1984). Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni information sur l'objet de ce stage.

NOM:

À ....., le .....

Prénom:

Mme la Rectrice  
s/c chef d'établissement

Objet : DEMANDE DE STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Mme la Rectrice,

Je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale, en application de la loi n 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le

**01 décembre 2022** sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 144 bld de la Villette 75019 PARIS, organisme reconnu par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Soyez assurée, Mme la Rectrice, de mon attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Signature